coit directement l'inspiration du monde des anges. Ni propriété individuelle, ni argent. Les villes s'appellent des familles, ou des confréries. Il y a une foule de fabriques, mues par le flux et le reflux, infiniment plus fréquente que sur notre planète.

⁂

Bien entendu, nous ne devons prendre que pour autant de sornettes les folies élucubrations qui précèdent. Certes, Mars peut être habité et même habité par des êtres peu différents de ce que nous sommes, puisque nous savons scientifiquement que dans sa composition entrent les éléments constitutifs de la vie, l'eau en tête.

Et non seulement Mars, mais des milliers et des milliers d'autres mondes qui gravitent dans l'infini, tout comme nous roulons autour du soleil, l'une des étoiles de l'immensité. Mais de là à construire de toutes pièces des monstruosités que l'on vient nous présenter, hommes ailés, volant comme des chauves-souris, ou hommes ronds comme de gigantesques fromages de Hollande, il y a loin.

Cette question de l'habitabilité des mondes a soulevé aussi, en certains moments, celle de l'habitabilité de la Lune. Cyrano rendit fameux les habitants de notre satellite. On s'en est occupé récemment encore.

Le dernier annuaire du Bureau des longitudes, qui vient de paraître, renferme sur ce sujet une notice très savante de M. Mauri e Loewy, l'éminent directeur de l'Observatoire de Paris, et de M. Puiseux. MM. Loewy et Puiseux, qui ont obtenu d'admirables photographies directes de la Lune, connaissent sa surface, la surface visible du moins, dans ses moindres aspects.

« On ne saurait imaginer, disent, en guise de conclusion les deux savants, de milieu plus défavorable pour la vie ; et comme les formes organisées, même les plus rudimentaires, manquent sur la Terre aux grandes altitudes, il est impossible de concevoir celles qui pourraient s'adapter à la Lune dans son état présent.»

Et plus loin :

« La Lune nous apparaît comme un monde frappé d'un arrêt prématuré dans son développement, fixé sous sa forme définitive, et devenu spectateur immuable de nos agitations. »

Il n'y a donc point d'habitants sur la Lune ; il y en a très probablement sur Mars. C'est tout ce que l'on sait, et probablement tout ce que l'on saura jamais.

Maxime VUILLAUME.

PETITES STATISTIQUES

La poste en 1897. — Les divorces.

Le nombre total des lettres expédiées ou reçues atteint vingt-six milliards, pour 1897. La moyenne des prix d'affranchissement étant calculée à 0 fr. 10, on a dépensé, en un an, la somme de 2 millions 600,000 fr. en timbres-postes.

A Paris, dans cette période de fin-d'année, il est distribué, en moyenne, 2 millions de lettres par jour.

Autre point de vue de la statistique : Ce sont les Américains qui écrivent le plus. Ainsi, pour 10 lettres envoyées par un habitant des Etats-Unis, un Suisse en envoie 7, un Australien 6, un Anglais 5, un Danois 4, un Belge 3 1/2, le Français et le Hollandais 3, l'Allemand 2 1/2, le Canadien, le Suédois et le Norwégien 2, l'Autrichien 1 1/2, l'Italien 1.

Quant au nombre des bureaux de poste, c'est la Suisse qui détient le record avec 4,160 bureaux, soit 1 pour 950 habitants. Il y en a 7,000 en France, 6,000 en Italie, 5,000 en Autriche, 20,000 en Angleterre, 25 000 en Allemagne et 70,000 aux Etats-Unis.

⁂

Le retour de M. Naquet en France rend actuelle la statistique des divorces.

Les époux qui divorcent le plus sont les époux berlinois. On compte, dans la capitale de Guillaume, 333 divorces sur 100,000 mariages et dans le reste de l'Allemagne 101 sur 100,000.

En Suisse, sur 100,000 époux, 207 se séparent ; tandis qu'en Belgique, le nombre tombe à 43, en Italie à 10, en Angleterre à 7 et en Irlande à *un seul !*

En France, la dernière statistique (1895) accuse en un an 9,745 divorces. En 1894, il n'y en avait eu que 3,636.

Malgré des avis réitérés, certains de nos correspondants persistent à écrire au recto et au verso de la feuille.

Nous les prions à nouveau et instamment de n'écrire que d'un seul côté. Ils nous éviteront ainsi un travail fastidieux et une perte de temps.

L'AFFAIRE
Dreyfus - Esterhazy

Paris, 9 janvier.

Le général Saussier vient de rétablir le commandant Leguay dans la liste officielle de la composition du conseil de guerre. Le commandant Leguay, faisant actuellement partie du premier conseil de guerre permanent et n'étant pas d'un grade inférieur au commandant Esterhazy qui va comparaître devant le conseil, n'avait pas été rayé de cette liste.

Le Conseil de guerre

Des mesures d'ordre à peu près identiques à celles prises au mois de décembre 1894, le jour du procès du capitaine Dreyfus, ont été arrêtées hier par le préfet de police à l'occasion de la comparution du commandant Esterhazy devant le conseil de guerre.

Les abords du vieil hôtel de la rue du Cherche Midi, où siègera le conseil, seront défendus par d'imposantes forces de police commandées par M. Rouvier, commissaire divisionnaire. En outre, dans la cour de la prison militaire située en face, une brigade de réserve restera dissimulée pendant toute la durée des débats, prête à intervenir pour réprimer, s'il y a lieu, toute tentative de désordre et faire cesser toute manifestation.

Le service d'ordre sera dirigé par le préfet de police en personne.

L'*Eclair* croit savoir que le capitaine Lebrun Renaud, de la garde républicaine, qui a reçu de Dreyfus un aveu de culpabilité mitigée, le jour de la dégradation de l'ex capitaine d'artillerie, sera entendu demain par le conseil de guerre.

Le commandant Esterhazy se constituera prisonnier ce soir, à la prison du Cherche Midi où il occupera la chambre d'un officier, pendant la durée du procès.

LE HUIS-CLOS

La question du huis clos, qui a fait couler des flots d'encre depuis quelques jours, a été longuement étudiée dans de nombreuses conférences au gouvernement militaire de Paris.

La décision a été arrêtée vendredi soir et, malgré le secret gardé sur la mesure prise, nous croyons pouvoir affirmer, déclare le *Petit Journal*, que le général Saussier a exprimé au général de Luxer, président des débats, son *désir formel* de lui voir prononcer le huis clos le plus complet.

La *Lanterne* demande que tout se fasse loyalement et publiquement.

« L'imbroglio Esterhazy-Dreyfus, dans lequel des dames voilées, des graphologues, des officiers et des mouchards ont joué des rôles si singuliers, doit être définitivement éclairci. Et, si l'on veut qu'il n'en soit plus jamais question il faut que le pays connaisse tous les dessous du mystère qui a si douloureusement agité l'opinion publique ».

D'après le *Petit Parisien*, pour éviter les récriminations qui pourraient se produire après le jugement, le conseil de guerre se décidera peut-être à autoriser la lecture du rapport du commandant Ravary en audience publique. Ce rapport résume toute l'affaire, et ne contient aucune révélation de nature à nuire aux intérêts du pays.

Le Gaulois dit qu'il est à souhaiter que la lumière se fasse, que la vérité sorte des prochains débats avec une telle force que, désormais, nul n'ait le droit de la méconnaître.

« Le huis clos, s'il était absolu, pourrait laisser subsister un doute dans l'esprit de certains hommes dont il est permis de ne pas dédaigner l'opinion.

« Nous devons donc espérer que la justice militaire, en tenant compte cependant des exigences de la défense nationale, ne jugera pas le commandant Esterhazy, toutes portes hermétiquement closes »

Le dernier mot à ce sujet sera dit par le conseil de guerre, seul juge de la gravité des documents soumis et des dépositions des témoins. Il faut espérer du moins, que le rapport du commandant Ravary sera livré à la publicité.

L'ACTE D'ACCUSATION CONTRE DREYFUS

Le *Journal* dit qu'il y a sept jours, le représentant d'un journal s'est présenté au palais de justice, demandant quelle responsabilité encourrait le journal qui publierait une pièce d'un procès à huis clos, une fois le jugement rendu.

Sur la réponse évasive qui lui fut faite, le journal en question renonça à ce projet et le rapport du commandant d'ormescheville parut alors avant-hier matin dans le *Siècle*.

— L'*Eclair* déclare que ce n'est pas le lieutenant-colonel Picquart qui a communiqué au *Siècle* l'acte d'accusation de l'affaire Dreyfus.

Le cas du colonel Picquart

L'*Eclair* dit, au sujet des lettres du général Gonse, dont Picquart songea à se faire une arme :

« Ce sont ces lettres qui ont été versées au dossier organisé au ministère de la guerre même, dans le bureau du colonel Picquart, par M. Leblois. Or, ces lettres confidentielles, ces lettres de service touchant à des questions évidemment destinées à demeurer secrètes, constituent par leur livraison à des tiers un acte qui pourrait être tenu pour un crime de haute trahison; il peut, en tout cas, tomber sous le coup de l'article 1er de la loi du 18 avril 1886. Et voilà comment ces lettres du général Gonse, qui n'ont pu être livrées que par leur destinataire, on n'a pas osé les publier. Il n'y en a guère qu'une, d'ailleurs, dont on pourrait inférer que le général Gonse a pu accepter plus ou moins vaguement l'idée d'une enquête sur la chose jugée ».

UNE PROTESTATION

« Une protestation formidable, dit l'*Intransigeant*, s'organise depuis quinze jours contre la campagne Dreyfus. Plus de cent mille signatures, émanant de toutes les associations patriotiques d'anciens militaires et de tir de France ont déjà été recueillies. Cette protestation flétrissant les menées scandaleuses du syndicat cosmopolite de la trahison qui tentent à déshonorer l'armée et le pays, sera remise, mardi ou mercredi, au général Saussier. »

Une appréciation juste

De toutes les appréciations auxquelles a donné lieu jusqu'à ce jour l'affaire Dreyfus-Esterhazy, en voici une qui ne manque pas de justesse. Nous la tirons de la *Fronde*, journal qui, on le sait, est rédigé par des femmes :

L'attitude de la presse est curieuse à observer en ce moment et se tranche de plus en plus.

D'une part, M. Rochefort, M. Drumont, M. Humbert, M. Vervoort, M. Millevoye, M. Barthélemy, M. Pertinax, etc., etc.

D'autre part, M. de Cassagnac, M. Clémenceau, M. Gabriel Monod, M. Jaurès, M. Lucien Victor-Meunier, M. Gérault-Richard, etc., etc. Jaccepte MM. Zola, Scheurer Kestner, Bernard Lazare comme engagés définitivement, ayant pris parti : et quelques muets de ma connaissance : Jean Aj albert, Luc en Descaves, Henri Bauer, d'autres encore — toute la jeune littérature !

Le spectacle est vraiment instructif et intéressant.

Car deux détails sont à retenir.

Ce sont les anxieux quant à la culpabilité de Dreyfus et même celle d'Esterhazy — rien qu'anxieux — qui réclament la lumière : ce sont les amis de M. Esterhazy, les enragés de conviction contre Dreyfus qui déclinent, la combattent, exigent le boisseau et le huis clos.

Ce sont, dans la forme comme dans le fond, ceux qui se devraient passionner le plus quant à l'énigme qui les trouble, qui demeurent calmes, modérés ; ce sont les maîtres de l'heure présente, les triomphants dans le fait, qui témoignent d'une frilosité extraordinaires traitent couramment leurs contradicteurs de traîtres, de pions et de vendus.

Vendus ? ... Elle serait joliment amusante à faire, l'histoire des DEUX syndicats.

⁂

DERNIÈRES NOUVELLES

L'agence Havas communique aux journaux la note suivante :

Un journal a prétendu que le président du Conseil de guerre, M. le général de Luxer, avait été, dans l'Est, le lieutenant-colonel et l'ami intime de M. le général de Boisdeffre, alors colonel, et que leurs familles étaient même très liées.

Cette note est absolument fausse. M. de Luxer, président du Conseil de guerre, depuis de longues années en Algérie, n'a jamais eu de relations avec la famille de Boisdeffre. Il y a eu, au reste, plusieurs de Luxer dans l'armée.

— Le *Temps* annonce que Me Demange doit se présenter demain, pour M. Mathieu Dreyfus, devant le premier conseil de guerre.

De son côté, Mme Alfred Dreyfus doit intervenir comme tutrice de son mari et de ses enfants : elle s'est adressée à Me Fernand Labori pour lui demander de l'assister.

— Le commandant Esterhazy est arrivé à 7 h. 1/4 à la prison du Cherche Midi. Il était en tenue civile.

M. Esterhazy s'est présenté d'abord au siège du Conseil de guerre, 37, rue du Cherche Midi, puis il est allé à la prison militaire, 38, où il s'est entendu avec un sergent pour faire commander son dîner chez un marchand de vins du quartier.

Il s'est rendu ensuite au bureau de l'officier d'administration Valiecalé où il s'est entretenu avec MM. Brun et Jeanmaire, avocats, qui assisteront Me Tézenas au cours du procès.

— Le syndicat Dreyfus ne recule devant aucun moyen. D'après le *Soir*, on a embrigadé une centaine de crieurs pour manifester devant le Cherche Midi. Des mesures de police ont été prises en conséquence.

Plusieurs camelots auraient été embauchés, suivant le *Soir*, par une maison de la rue Montmartre, pour crier dans les rues : « Dreyfus est innocent, Esterhazy est le seul coupable »

— Le général Luxer, présidant le 1er Conseil de guerre : les commandants Ravary et Hervieu, rapporteurs du Conseil, se sont réunis, cette après midi, chez le greffier M. Valecale, en vue de prendre leurs dispositions pour l'audience de demain.

AUX MINES DE DROCOURT

Lens, 9 janvier.

La réunion de dimanche. — Discours de Lamendin. — Le directeur refuse de recevoir la délégation. — Vote de la grève.

En raison du chômage ordinaire du dimanche, la nuit a été calme dans toute l'étendue de la concession des mines de Drocourt, et plus particulièrement aux abords du puits n° 2, situé sur Rouvroy.

Les mineurs sont tous demeurés chez eux et ne sont sortis de leurs maisons que vers onze heures du matin pour assister à la réunion.

LA RÉUNION

Environ 300 grévistes assistaient à la réunion, tenue dimanche matin, estaminet Morelle et sous la présidence de celui-ci, ayant, comme assesseurs, les mineurs Evrard, Bernard et Henri Botte.

Le député LAMENDIN, sollicité par les grévistes assistait à cette réunion où, le premier, il a pris la parole pour faire augmenter le nombre des délégués et ce, afin que tous les étages du puits n° 2 soient représentés.

Sont désignés pour se joindre à la délégation les mineurs André François, Arthur Lecomte et Lampire, ce qui porte à dix le nombre des délégués.

Lamendin, parlant de la tâche acceptée par les délégués dit qu'elle est bien lourde, car ceux-ci s'exposent à des ennuis de la part de la Compagnie en cas de réussite comme en cas d'échec. C'est pourquoi il invite les mineurs à leur accorder toutes leurs sympathies, s'abstenant, quoiqu'il advienne de toutes critiques, comme aussi de toutes rancunes envers eux.

L'orateur, après avoir constaté les sentiments conciliants dont sont animés les grévistes, exprime l'espoir que M. Delmiche voudra bien enfin recevoir les délégués des ouvriers et, à cet effet, il prie l'assemblée d'envoyer ceux-ci de nouveau auprès de M. le directeur et pour la troisième fois. (Cris : oui ! oui !)

Continuant, le député Lamendin passe en revue les revendications formulées par les grévistes et que nous avons publiées dans un précédent numéro ; il en établit le bien fondé, surtout pour ce qui est des salaires et de la demande d'une fiche de quinzaine.

Il parle longuement des erreurs regrettables de comptes dont se plaignent quantité d'ouvriers de la fosse n° 2, erreur plus faciles à cacher que la plupart des mineurs ne touchent pas eux mêmes leurs salaires ayant du remettre leurs livrets à un de leurs fournisseurs.

Lamendin s'élève vertement contre cette façon de procéder au paiement des salaires des ouvriers travaillant dans les fosses de Drocourt, il la signale comme contraire à la loi, disant que, seul, le titulaire du livret, dit de quinzaine, a qualité pour toucher.

C'est pour favoriser, ajoute t il, certains commerçants, ses amis ou employés que ce mode de paiement a été établi à Drocourt, comme aussi pour tenir plus facilement dans cette concession les ouvriers. La chose est certaine : on voit, en effet, les jours de quinzaine, non des ouvriers, mais des commerçants passer à la caisse du payeur de la Compagnie des mines de Drocourt.

Revenant sur l'illégalité de ce mode de paiement, le député Lamendin dit qu'il importe aux législateurs de ne pas laisser violer la loi et que, pour ce qui le concerne, il ne manquera pas, en ce cas d'intervenir, comme il est de son devoir.

Cette question amène l'orateur à parler des ouvriers mineurs de la Grand'Combe où un fait analogue se produisait et où il a suffi de le signaler à M. le ministre de la justice pour qu'il soit donné satisfaction aux ouvriers. On a même fait rembourser l'argent illégalement retenu.

La délégation

Ainsi qu'il a été décidé, en commençant la réunion, les délégués se rendent auprès de M. Delmiche, directeur, afin de lui soumettre, pour la 3e fois, les revendications des grévistes.

La réunion est suspendue.

Nouveau refus du Directeur

Bientôt les délégués sont de retour et rapportent que M. Delmiche fils leur a répondu que son père refusait toujours d'entrer en pourparlers avec les envoyés des grévistes.

Cette réponse est accueillie par des cris hostiles à l'adresse de M. Delmiche, directeur, puis les ouvriers crient : Vive la grève ! et la réunion recommence.

Reprise de la réunion

LAMENDIN déplore vivement le nouveau refus de M. Delmiche, de recevoir la délégation Dès lors toute conciliation, dit il, devient impossible et il conclut que cette attitude est tout à la fois choquante et humiliante pour les ouvriers qui n'entendent, en somme, que réclamer ce qu'ils croient leur être dû.

Vote de la grève

Le président de la réunion, après quelques paroles, consulte les ouvriers, et la continuation de la grève est votée à l'unanimité.

Alors LAMENDIN fait un tableau bien sombre d'une grève prolongée, de ses conséquences et de ses misères ; il engage les mineurs à bien réfléchir, car la lutte une fois commencée, il faut beaucoup de courage et de persévérance.

Cris : Vive la grève !

La réunion de lundi

Aujourd'hui lundi, à 10 heures du matin, les grévistes se réuniront salle Morelle, à Rouvroy.

DERNIÈRE HEURE

UN TRAIN QUI DÉRAILLE

Perpignan, 9 janvier.

L'express espagnol venant de Barcelone qui devait arriver à Cerbère, hier soir, à dix heures quarante, n'est arrivé que ce matin, à huit heures vingt. Ce retard est dû à un déraillement de l'express, qui a eu lieu près d'Empalm, entre Barcelone et Cerbère. Le chauffeur a été tué. Quelques voyageurs ont été blessés, dont plus eurs grièvement.

DISCOURS DE M. HUBBART

Bayonne, 9 janvier.

M. Hubbart, député, a fait une conférence où il a combattu M. Méline. Il a préconisé l'impôt sur le revenu, avec la déclaration personnelle.

ÉLECTION SÉNATORIALE

Périgueux, 9 janvier.

Aujourd'hui a eu lieu une élection sénatoriale dans la Dordogne. En voici les résultats :

Premier tour. — Inscrits : 1,155. — Votants : 1,147. — MM. Theulier, député, radical 432 voix ; le docteur Pozzi, républicain 295 ; de Boysson, monarchiste, 176 ; Guillier, républicain, 138 ; Chavoix, député, républicain, 101 ; Divers, 4. — Ballottage.

Deuxième tour. — MM. Theulier, 473 voix ; Pozzi, 334 ; Guillier, 201 ; de Boysson, 134. — Ballottage.

Troisième tour. — M. Pozzé, républicain, 575 voix (élu) ; M. Theulier, 546.

Il s'agissait de remplacer M. Gadaud, républicain, ancien ministre de l'agriculture décédé.

M. Gadaud avait été élu, pour la première fois, sénateur en 1891, lors d'une élection partielle. Il avait été élu au renouvellement de 1894, par 951 voix, sur 1151 votants.

MANIFESTATION A BÉZIERS

Béziers, 9 janvier.

Une manifestation pacifique des employés a eu lieu, parcourant les rues pour demander la fermeture des magasins, l'après midi des dimanches et jours fériés.

Ils ont été dispersés par la police, sur l'ordre du préfet.

Il n'y a eu aucune arrestation.

LE GÉNÉRAL WEYLER

Madrid, 9 janvier.

M. Weyler a reçu un pli cacheté du capitaine général.

On suppose qu'il est appelé à Madrid pour une nouvelle enquête.

UN DUEL A MARSEILLE

Marseille, 9 janvier.

A la suite d'une discussion entre M. Charley, directeur du Grand Théâtre, qui vient d'être fermé, et M. Tranche, directeur du journal le *Bavard*, un échange de témoins a eu lieu.

En s'exerçant avec un professeur d'escrime M. Charley a été blessé.

Le duel a été ajourné.

L'ACTION SOCIALISTE
DANS LA RÉGION

A Houplines

Dimanche 16 janvier 1898, à 3 heures, conférence publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen DAUDRUMETZ, délégué du Comité fédéral, dans la grande salle de la Société coopérative de l'Union, avec la concours assurédes citoyens DEVRAIGNE professeur d'agriculture, Emile SOHIER, conseiller municipal et VANDAELE, délégué du Comité fédéral.

A Haubourdin

Dimanche 16 janvier, à 6 h. 1/2 du soir, grande réunion publique et contradictoire, chez le citoyen Cousin, estaminet du Point du Jour, route de Béthune, avec le concours des citoyens Henri GHESQUIÈRE, conseiller général, adjoint au maire de Lille et A. RAGHEBOOM, délégué du Comité fédéral.

Chronique Musicale

Le Concert de l'Hippodrome

On serait presque tenté de croire que la musique n'est plus goûtée des Lillois, surtout si l'on en juge par la minime assistance qui se rend à l'Hippodrome.

Les « concerts populaires » ont pourtant su acquérir une renommée que M. Ratez est tout disposé à maintenir et même à augmenter.

Aussi, s'il y avait de nombreux vides au concert d'hier après-midi, — et même aux places gratuites — nous croyons que le manque de publicité n'est pas étranger aux abstentions.

Ce détail, qui a son importance, méritait d'être signalé. Aux organisateurs d'en faire leur profit.

La place trop restreinte, qui nous est réservée, nous oblige, à regret, à ne pas nous étendre beaucoup sur les numéros du programme. L'orchestre, qui a exécuté avec quelques manques d'ensemble, l'ouverture de « Fidélio, » de Beethoven, a couvert plusieurs fois la voix de Mme Kutcherra-Denys, une brillante cantatrice qui s'est fait vivement applaudir dans les œuvres de Wagner : « Tristan et Yseult » et la « scène finale du Crépuscule des dieux ».

Cette musique de Wagner, qui renferme des difficultés innombrables, exige des répétitions avant d'être sue complètement et c'est précisément ce qui manquait.

On n'en pas moins ovationné Mme Kutcherra-Denys, dont deux romances de Schubert et Schumann ont fait apprécier la chaleur et la beauté de son organe.

Le « concerto » de Léonard, pour violon et orchestre, a permis à M. Seiglet de déployer son grand talent dans cette page si difficile. On lui a fait un vif succès en toute justice, de même qu'à M. Muylaert, clarinettiste, qui était soliste dans le « quintette pour clarinette et instruments à cordes, » de Mozart.

C. G.

AUX ÉLECTEURS

En exécution de l'article 14 de la loi du 5 avril 1884, les listes électorales dressées conformément à la loi seront à compter du 15 janvier 1898 déposées à la mairie, bureau des élections pour être communiquées à tout requérant. *de 9 heures du matin à 9 heures du soir, les jours de la semaine et de 9 heures du matin à midi les dimanches.*

Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans accomplis et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévue par la loi.

La liste électorale comprend :

1. Tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la Commune ou y habitent depuis six mois au moins ;

2. Ceux qui ensuite auraient été inscrits au rôle d'une des quatre contributions directes et s'ils n'y résident pas, qui auront déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux ;

3. Ceux qui, en vertu de l'article 2 du traité du 10 mai 1871 ont opté pour la nationalité française et déclaré fixer leur résidence dans la commune, conformément à la loi du 16 juin 1871 ;

4. Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune, en qualité soit de Ministre des Cultes reconnus par l'Etat, soit de fonctionnaire public.

Sont également inscrits les citoyens qui, ne remplissant par les conditions d'âge et de résidence ci dessus indiquées lors de la révision des listes, les rempliront avant la clôture définitive au 31 mars prochain.

Tout citoyen omis dans les dites listes pourra présenter sa réclamation, comme aussi tout électeur inscrit sur les listes pourra réclamer la radiation ou l'inscription de tout individu omis ou indûment inscrit.

Toute demande en inscription ou en radiation devra être présentée à la mairie, dans le délai de vingt jours. Ce délai qui commence le 10 janvier 1898 expirera le 4 février de la même année à minuit.

La demande sera relatée au registre et signée par l'électeur.

Les demandes seront jugées par la commission instituée par l'art cle 2 paragraphe 2 de la loi du 7 juillet 1894, dans les cinq jours, soit du 5 au 9 février, et ces décisions notifiées aux parties intéressées dans les trois jours, soit du 10 au 12 du même mois.

Les appels devant le juge de paix du canton respectif pourront être exercés dans les cinq jours de la notification des décisions susénoncées soit du 13 au 17.

Elles seront jugées par lui dans les dix jours, soit du 18 au 27 et notifiées aux intéressés dans les 3 jours soit du 28 février au 2 mars.

La décision du juge de paix sera en dernier ressort mais elle pourra être déférée à la Cour de Cassation du 3 au 12 mars inclus.

En conséquence, les citoyens qui se trouvent dans les conditions voulues par la loi sont invités à vérifier par eux-mêmes les listes électorales, à faire leurs réclamations et à exercer leurs recours le cas échéant, dans les délais fixés.

27

LA FILLE DU SUPPLICIÉ

ROMAN TRAGIQUE

(1870-1871)

PAR

Albert GOULLÉ

PREMIÈRE PARTIE

LA BELLE JOSÉPHA

Evidemment la permission de franchir les lignes avait dû être refusée par les Allemands.

Si le solliciteur était réellement Gaston de Plouhardec, il se trouvait donc séparé de Paris et il n'y pourrait rentrer qu'après le siège terminé.

Tel devait être, d'ailleurs, le cas de beaucoup de personnes.

Le baron de Plouhardec s'attacha, comme un naufragé à une épave, à cette supposition consolante. Gaston était peut-être en ce moment au château domanial, embrassant sa mère ; ou plutôt, il avait rejoint déjà l'un des corps d'armée qui opéraient dans l'Est.

Le capitaine de frégate adopta très facilement une explication qui le délivrait d'un lourd souci.

Capable d'actions hardies, simples et promptes (il venait de le prouver à Villejuif), il n'était pas du, tout homme de longue réflexion ni de sentiments absorbants.

Son fils étant donc sauvé — du moins très probablement, sinon sûrement — il pouvait, lui, s'occuper sans remords de se rendre aussi supportable que possible le séjour de Paris assiégé.

Pas plus tard que le lendemain, il se mettrait en campagne pour renouer connaissance avec la belle Joséphe Gérard.

Mais il apprit d'un lieutenant de vaisseau de l'état-major, la fâcheuse aventure arrivée à cette dernière. On l'avait amenée au quartier général ; elle avait été interrogée par l'amiral lui-même, qui, répugnant à vérifier l'accusation portée, avait fait son Ponce-Pilate. Il n'avait rien décidé et la dame avait été remmenée par la foule, à la préfecture sans doute.

Plouhardec pensa que mieux aurait valu qu'il n'y eût pas ce vacarme... Mais, d'autre part, cette très déplaisante histoire disposerait sans doute la belle Joséphe à accepter l'appui (très discret, nullement apparent si bien entendu) d'un officier influent. Au besoin, il lui offrirait une installation dans l'intérieur de la ville, loin du quartier où s'était produite l'affreuse tribulation.

Mais peut-être l'avait-on gardée, à la Préfecture. Cela serait très contrariant, rendrait impossible ou très difficile la réalisation des galants projets du baron.

Singulier effet. Lui, qui n'aimait point les choses compliquées, il s'intéressait à celle-ci, à proportion qu'il y prévoyait des difficultés plus grandes.

— Mon capitaine, dit Mathurin arrivant, j'ai eu do la chance ; j'ai retrouvé la carte de visite...

— Donne... « Auguste Guibout, docteur-médecin-chirurgien, attaché au gouvernement de la Défense nationale... » Il doit habiter l'Hôtel de Ville... C'était, jadis, un joyeux gaillard... qui contait des anecdotes joliment drôles... Il se prétendait républicain, par genre... ce qui ne l'empêchait pas d'avoir toujours quelque chose à solliciter du gouvernement impérial.

« Parbleu ! au cas où ma Joséphe aurait été arrêtée, il m'obtiendrait sa mise en liberté, puisqu'il est « attaché au gouvernement de la défense nationale ».

Quant à présent, la première chose à faire était d'aller voir si elle était rentrée chez elle.

Plouhardec se fit répéter par son brosseur ce qu'il avait vu, entendu et compris rue Vandrezanne.

Mathurin recommença son récit, et insista plus encore que la première fois sur les soupçons qu'éveillaient dans le voisinage les nouveaux emménagés de la Villa Rouge.

— Joséphe Gérard, pensa le capitaine ; serait l'associée d'une bande d'espions !... ce n'est pas possible, tout bien considéré...

Il croisa, dans l'avenue d'Italie, le grand paysan à la charrette, qu'il avait remarqué à la porte de Vitry, causant avec Joséphe, et tout près de qui il s'était trouvé au détour de l'avenue de Choisy.

Cet homme, qui avait remplacé sa blouse par un paletot râpé, leva les yeux sur lui, eut dans sa marche une secousse d'arrêt, le fixa étrangement et passa.

Le baron se demanda s'il n'avait pas vu ailleurs ce visage rude et glabre.

— Parbleu ! se répondit-il après avoir cherché dans sa mémoire, il me suffit bien que je l'aie vu hier.

Il eut néanmoins envie de l'accoster ; mais il hésita une seconde, pendant laquelle l'autre le dépassa, et il ne voulut pas courir après lui.

De même que Mathurin, pour se renseigner, était entré chez un marchand de vin, le capitaine entra dans un de ces petits estaminets de quartier, qui se distinguent du vulgaire débit de boissons en ce qu'ils ont toujours un billard et pas de comptoir d'étain, que le patron porte la jaquette au lieu du tablier de treillis, et que la patronne siège sur une estrade, dans une auréole de bouteilles multicolores, de morceaux de sucre systématiquement empilés, d'amphores et de hanaps désargentés d'où émergent des cuillers.

C'est le rendez-vous des commerçants et des bourgeois du voisinage, qui n'aiment point courir le risque de se rencontrer au cabaret avec leurs ouvriers.

Il avait pensé lier conversation avec les gens qu'il trouverait là : comme il n'était pas connu, on le regarda avec méfiance.

Il demanda cependant au patron, quand celui-ci le servit :

— Est-ce que ce n'est pas quelque part par ici qu'il y a eu, l'autre jour, une perquisition dans une maison suspecte ?

— Ah ! oui, à la Villa Rouge. Il n'y a pas eu de perquisition, car une perquisition est une visite de police qui se fait légalement.

Un consommateur ajouta :

— Il y a eu une espèce d'émeute faite par des vauriens, la plupart étrangers au quartier... C'est abominable que des choses pareilles puissent arriver.

— Pour moi, ça a été ni plus ni moins qu'une tentative de pillage, dit un autre. J'ai assisté au commencement. On avait commencé par dire qu'il y avait des provisions mises là par des spéculateurs ; puis les provisions sont devenues des munitions de guerre, et les munitions de guerre sont devenues des armes.

— On a forcé la porte cochère, oui-dà et on a emmené au secteur une femme qui était dans la maison, toute seule... Il n'y a plus de sécurité pour personne.

— Eh bien, ils ont eu de la chance, dit un méridional, de ne pas venir chez moi. J'aurais pris mon fusil et j'aurais tiré dans le tas.

En somme, l'affaire de la villa rouge indignait ces bourgeois tranquilles. On ne comprenait pas que la force armée ne soit pas accourue pour remettre l'ordre, protéger la propriété.

(A suivre).